

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°401 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»***

**Semaine du 18 au 24 décembre 2023**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 24 décembre 2023, au moins 678 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	3
<b>0. INTRODUCTION</b> .....	4
<b>I. CONTEXTE</b> .....	4
<b>I.1. POLITIQUE</b> .....	4
<b>I.2. ECONOMIQUE</b> .....	5
<b>I.3. SÉCURITAIRE</b> .....	6
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</b> .....	8
<b>II. 1. DROIT A LA VIE</b> .....	8
<b>II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</b> .....	9
<b>II.1.1. VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE</b> .....	9
<b>II.2. DROIT A LA LIBERTE</b> .....	9
<b>II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</b> .....	9
<b>III. DROITS CATEGORIELS</b> .....	10
<b>III.1. DROITS DE L'ENFANT</b> .....	10
<b>IV. CONCLUSION</b> .....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense*

**CNL** : *Congres National pour la Liberté*

**COMESA** : *Common Market for Eastern and Southern Africa*

**DCE** : *Directeur Communal de l'Education*

**DPE** : *Directeur Communal de l'Education*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**RDC** : *République Démocratique du Congo*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Ce bulletin traite le contexte politique, économique et sécuritaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 36 personnes tuées<sup>1</sup> dont 5 cadavres y compris 3 victimes de glissement de terrain, 1 victime de VBGs, et 30 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme tuée.

Des agents du SNR, des policiers, des Imbonerakure et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## ***1. CONTEXTE***

### ***1.1. POLITIQUE***

#### **Sécurisation de la croisade en province Cankuzo**

Au moins 700 jeunes Imbonerakure sont sur les lieux de la croisade pour sécuriser les cérémonies de cette croisade d'évangélisation organisée par la famille présidentielle du 26 au 30 décembre 2023. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure sillonnent dans tous les ménages proches du chef-lieu du stade de Buhumuza à Cankuzo, où les hautes autorités du pays se rencontrent, pour forcer les populations à y participer en masse et sans exception. Les collines qui doivent participer sans interruption sont celles les plus proches, c'est-à-dire les collines de Cankuzo, Gatungurwe, Nyakivumu, Muyaga, Kabeza, Nyabisindu, Mugozi, Muterero et Nyakerera.

Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure vont loger dans les enceintes du lycée Muyaga du 25 jusqu'au 30 décembre 2023. Les administrateurs communaux ont assuré la collecte et l'acheminement à ce Lycée du haricot destiné à nourrir ces Imbonerakure. Cela a été ordonné au cours d'une réunion de préparation de ladite croisade tenue par Banyiyezako Boniface, Gouverneur de cette province en date du 22 décembre 2023.

Dans la perspective de la préparation de cette croisade d'évangélisation, des contributions forcées ont été organisées en vue de collecter de l'argent y destiné.

Ainsi, en province Cibitoke, les habitants et les commerçants ont été contraints par le parti CNDD-FDD de verser des contributions en argent destinées à l'organisation de cette croisade. Les partis de l'opposition œuvrant dans cette province montent aux créneaux et crient au vol avant d'indiquer que seuls les membres du parti CNDD-FDD devraient s'acquitter de ce devoir. La tâche pour la collecte de cette contribution a été confiée aux responsables de ce parti qui allaient de maison par maison sans oublier les boutiques et les magasins pour collecter une somme comprise entre 3000 et 10000 Fbu exigée respectivement à tout habitant dans les communes de la province Cibitoke membre du parti au pouvoir.

Quant à la province Cankuzo, Silas Nimubona, conseiller juridique du gouverneur, a tenu une réunion des chefs de services en date du 12 décembre 2023 et a rappelé aux participants de passer au secrétariat de la province pour retirer les lettres précisant les montants à contribuer par catégorie variant entre 20

---

<sup>1</sup> Parmi les 36 personnes tuées figurent 27 victimes d'une attaque d'un groupe rebelle

000 Fbu et 50 000 Fbu. Il les a informés qu'ils devaient mobiliser le personnel sous leur ordre pour qu'ils contribuent sans exception, jusqu'aux veilleurs et plantons. A titre d'exemple, au niveau de l'éducation le DPE doit payer 50.000 Fbu, le DCE 30.000 Fbu, les directeurs d'école ou Lycée à régime d'internat doivent payer 30.000 FBU, les directeurs de toute autre école doivent payer 10.000 Fbu, les enseignants ayant diplôme de Licence devront payer 3.000 Fbu, tout autre enseignant devra payer 2000 Fbu et les veilleurs devront payer 1.000 Fbu. Tout personnel de l'OBR devra payer 30.000 Fbu. Quant au sein de la Regideso, le responsable provincial devra payer 30.000 Fbu, un employé devra payer 10.000 Fbu et le veilleur devra payer 1000 Fbu.

### **Une personne spoliée de ses propriétés foncières en commune Giharo, province Rutana**

En date du 19 décembre 2023, sur la colline de Kibimba, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Théoneste Juma, ancien membre du parti CNDD-FDD, a été dépourvu de toutes les propriétés du Marais du Mukazyé par l'agronome communal Laurent Barekebavuge sous l'ordre de Rénovat Hakizimana, président communal du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a été accusé de mauvaise répartition des parcelles aux peuples bénéficiaires au moment où il était représentant du parti CNDD-FDD sur la colline de Kibimba de 2015 à 2020. Théoneste Juma venait d'être relaxé de la prison centrale de Rutana, il y a 5 mois à cause de ça.

### **Une permanence du parti CNL démolie en commune Muhuta, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 décembre 2023 indique que dans la nuit du 17 décembre 2023, la permanence du parti CNL située sur la colline Ruringe commune Muhuta province Rumonge a été détruite par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, des jeunes imbonerakure du parti CNDD-FDD de cette colline ont été soupçonnés. Après la démolition de cette permanence, ces jeunes ont volé un mouton appartenant à Nzikibazanye Rhénate une femme militante du parti CNL sur cette colline.

Selon les mêmes sources, le représentant provincial du parti CNL dans la province Rumonge a demandé aux responsables administratifs et policiers de faire des enquêtes pour identifier et sanctionner les auteurs.

## ***1.2. ECONOMIQUE***

### **Pénurie de carburant et ses conséquences en province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 décembre 2023 indique que partout à travers les 6 communes de la province Cibitoke, les tickets de transport ont doublé et même triplé suite à une carence de l'essence et du mazout. A titre illustratif, entre 15000 Fbu et 20000 Fbu pour le transport Rugombo-Bujumbura alors qu'un temps normal le ticket est de 7 000 Fbu. Le ticket de transport par bus ou véhicule de type probox entre les communes de Rugombo et Mabayi varie respectivement entre 10000 Fbu et 12 000 Fbu alors que le même ticket était payé dans les mêmes proportions entre 5000 Fbu et 6000 Fbu. Les véhicules font la queue sur les stations-services où ils y passent plusieurs jours en attente d'être servis en carburant. Certains chauffeurs dont les véhicules disposent des documents d'assurance COMESA franchissent la frontière à la recherche du carburant au Rwanda ou en RDC. Au retour, sur le marché noir, le litre d'essence s'achète à 12000fbu. Les conséquences se répercutent sur les prix des denrées alimentaires où un kg de haricot et du riz est passé respectivement de 2200 et 3800 fbu

à 3000 et 4000 Fbu suite à ce problème de manque de carburant. Plus grave suite à cette même situation, le prix du sac de charbon a grimpé passant de 25000 Fbu à 45000 Fbu.

### ***1.3. SÉCURITAIRE***

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Mwumba, province Ngozi**

En date du 20 décembre 2023, dans la rivière Nkaka séparant la sous-colline Tubindi, colline Kinyana, commune Ngozi et la colline Gitasi, commune Mwumba, province Ngozi, un corps sans vie de Juvénal Ngabirano, âgé de 42 ans, fils d'Apollinaire Hakizimana et d'Angeline Nahimana résidant sur la sous-colline Ngombo, colline Buye a été trouvé dans ladite rivière. Selon des sources sur place, Joseph Martin Bucumi, Administrateur de la commune Ngozi, un médecin de l'hôpital Ngozi et un OPJ au poste de la commune Mwumba s'y sont rendus pour le constat. Selon les mêmes sources, le corps sans vie était plongé dans l'eau en position dorsale et aucune trace de blessure n'était visible sur son corps. Selon l'administrateur de la commune Ngozi, la noyade serait la cause de cette mort.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Marangara, province Ngozi**

En date du 21 décembre 2023, vers 8 heures, sur la colline Mutara, zone Nyamugari, commune Marangara, province Ngozi, un corps sans vie de Jean Rirabakina, âgé de 62 ans, maçon, a été retrouvé dans la rivière Buyongwe, en face de la commune Nyamurenza. Selon des sources sur place, un médecin de l'hôpital de Nyamurenza et l'OPJ Vincent Nduwayezu s'y sont rendus et après le constat, ils ont révélé que la victime a été tuée à l'aide d'un arme blanche. Selon les mêmes sources, le corps de la victime avait des blessures au niveau du cou et de la tête. Cinq personnes dont Sandrine Niyubahwe, épouse de la victime, Hélène Hakizimana, Emmanuel Ngendahayo, Fidel Nkurikiye et Emmanuel Nsengiyumva, ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

#### **Trois personnes mortes en commune Songa, province Bururi**

En date du 20 décembre 2023, sur la colline Musenyi, commune Songa, province Bururi, deux enfants, Ange Marie Irangabiye, âgée de 4 ans et Salvator Izibikwiye, âgé d'1 an et leur mère, Audreille Ndayirorere sont morts suite à un glissement de terrain qui a détruit une maison dans laquelle ils étaient. Selon des sources sur place, l'administrateur communal, accompagné par la police et les agents de la croix rouge de la commune Songa, s'est rendu sur les lieux afin de procéder à la recherche des cadavres qui étaient sous les décombres.

#### **Vingt-sept personnes tuées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 22 décembre 2023, vers 20 heures, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, vingt-sept personnes ont été tuées dans une attaque perpétrée par un groupe armé. Selon des sources sur place, plusieurs crépitements d'armes légères et lourdes mêlés de bruits de grenades et de bombes ont réveillé les habitants de cet endroit et 27 personnes ont été tuées dont 4 policiers, 3 militaires qui gardaient la frontière et leurs fusils ont été emportés par ce groupe et 16 personnes ont été blessées dont 2 policiers et 3 militaires et subissent des soins intensifs dans différentes structures sanitaires à Bujumbura. Les auteurs de l'attaque sont venus de la forêt de la Rukoko jonchant la rivière Rusizi sur la frontière de la RDC.



**RED Tabara**  
@Red\_Tabara

Follow

Dans l'attaque du 22 décembre au poste Vugizo en zone Gatumba par #REDTabara, où 9 militaires & 1 policier ont été tués, le régime désesparé, tente de manipuler l'opinion comme à son habitude: il parle de victimes civiles, pas de membres des forces de sécurité #burundi-aises. 1/4

Translate post



**RED Tabara** @Red\_Tabara · 1 m

Les combattants de #REDTabara basés au #Burundi ont attaqué le poste-frontière de Vugizo en zone Gatumba dans la nuit de vendredi 22 décembre 2023.

9 militaires et 1 policier ont été tués. Nous avons saisi 1 FM Kalachnikov, 2 Kalachnikov AK-47 et plusieurs munitions. (1/2)

1 comment 1 retweet 1 like 9 views



**RED Tabara** @Red\_Tabara · 1 m

De notre côté, nos vaillants combattants ont regagné leurs positions sains et saufs.

#REDTabara poursuivra sa lutte jusqu'à ce que ses revendications soient entendues. (2/2)



Le mouvement rebelle RED-Tabara, à travers son compte X dans le message ci-contre, a indiqué qu'elle n'a tué que les militaires et les policiers<sup>2</sup>. Le Gouvernement du Burundi a, a rendu public un communiqué<sup>3</sup>, condamné cette attaque.

Suite à cette attaque, après ses propres investigations, la Ligue Iteka a rendu public une déclaration<sup>4</sup> où elle a condamné cette attaque qui a ciblé les populations civiles innocentes dont la majorité sont des femmes, des enfants et des personnes plus âgées.

<sup>2</sup> [https://twitter.com/Red\\_Tabara/status/1738622551805280697](https://twitter.com/Red_Tabara/status/1738622551805280697)

<sup>3</sup> <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2023/12/COMMUNIQUE-DU-GOUVERNEMENT-SUR-L-ATTAQUE-DE-GATUMBA-12-2023.jpeg>

<sup>4</sup> <https://twitter.com/LigueIteka/status/1740001792560386455>

Comme la liste ci-dessous l'indique, 3 personnes tuées sont des enfants âgés de moins de 5 ans, 7 personnes sont âgées de moins de 18 ans, 2 de plus de 75 ans et 6 personnes ont un âge compris entre 27 et 40 ans.

Ci-dessous suivent les noms des personnes civiles tuées lors de l'attaque du 22 décembre 2023 :

- |  |  |
|--|--|
| 1. Ernestine Igiraneza, âgée d'1 an      | 11. Daniella Nitunga                       |
| 2. Armella Ntegereje, âgée d'1 an        | 12. Gloriose Ntegereje, âgée de 30 ans     |
| 3. Rachelle Iteriteka, âgée de 4 ans     | 13. Filotte Ndayisenga, âgé de 37 ans      |
| 4. Kenny Nihezagire, âgé de 14 ans       | 14. Marcelline Mbazumutima, âgée de 75 ans |
| 5. Charles Girukwishaka, âgé de 14 ans   | 15. Juliette Nizigiyimana, âgée de 39 ans  |
| 6. Dorothée Ndayishimiye, âgée de 14 ans | 16. André Karenzo, âgé de 90 ans           |
| 7. Ornella Nitunga, âgée de 15 ans       | 17. Daniel Mayoya, âgé de 40 ans           |
| 8. Léa Irankunda, âgée de 16 ans         | 18. Félix Ntunzwenimana, 36 ans            |
| 9. Cédric Girukwishaka, âgé de 16 ans    | 19. Jean Mpetswenimana, âgé de 45 ans      |
| 10. Divin Iteriteka, âgé de 17 ans       | 20. Innocent Ndabirorere, âgé de 27 ans    |

### **Un corps sans vie retrouvé en province de Mwaro.**

En date du 21 décembre 2023, vers 17 heures, dans la rivière Waga séparant les communes Kayokwe de la province Mwaro et Nyarusange de la province Gitega, un corps sans vie d'un homme a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps n'avait sur lui ni habit, ni blessures et l'identité de cet homme n'a pas été reconnue. Selon les mêmes sources, ce corps a été amené par le véhicule de la commune Kayokwe vers la morgue de l'hôpital Kibumbu.

## ***II.DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***II. 1. DROIT A LA VIE***

#### **Un Imbonerakure tué en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

En date du 24 décembre 2023, vers 23 heures, à environ 50 mètres de la commune, sur la colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Lameck Niyonkuru alias Pendo, âgé d'environ 35 ans, ex-PMPA, Imbonerakure, a été assassiné fusillé par Éric, policier du poste de police de Butaganzwa. Selon des sources sur place, ils se sont disputés et le policier s'est rendu à son poste d'attache pour prendre son fusil et à son retour, il a tiré sur Pendo et il est mort sur le champ. Selon les mêmes sources, Eric a été arrêté et se trouve dans les mains de la police de Ruyigi.

#### **Une personne tuée en commune Giharo, province Rutana**

Dans l'après-midi du 20 décembre 2023, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Josué âgé de 22 ans, a été tabassé à l'aide des bâtons jusqu'à trouver la mort par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Bernard Nibizi, responsable des Imbonerakure dans la nouvelle commune de Musongati. Selon des sources sur place, il a été accusé d'escroquerie et de banditisme exagéré car à l'origine, Josué a demandé à un des jeunes qui étaient avec lui de lui acheter son pantalon jeans pour une somme de 20000 fbu. Après négociations et partage d'un verre, les deux jeunes garçons sont partis ensemble pour que l'acheteur récupère ce pantalon chez Josué sur la colline Kabingo frontalière de la colline Butezi et un malentendu a éclaté à mi-chemin. Le jeune acheteur est allé, par la

suite, chercher des Imbonerakure. Ces derniers, dirigés par Bernard Nibizi, n'ont pas tardé à venir. Ils ont trouvé Josué avec les autres au lieu de départ où ils ont commencé à le tabasser jusqu'à le tuer. Les parents et frère de Josué ont appris que le leur était en danger de mort, ils sont venus avec les 20 000 Fbu pour le faire libérer. Quand bien même cet argent a été remis à Bernard Nibizi qui l'a, à son tour remis au jeune acheteur, ce dernier a dit que même si l'argent est remis, il doit être puni. Ils ont repris à tabasser Josué, les bras et les jambes tendus. Dans un état comateux, Bernard Nibizi a ordonné aux Imbonerakure de le jeter tout près du domicile de Josué. Il a succombé à peu près à 100 mètres du lieu du drame. Selon les mêmes sources, lorsque le père de Josué a demandé, le matin du 21 décembre 2023, une enquête sur la mort de son fils avant d'être inhumé, le responsable du CNDD-FDD dans la nouvelle province Burunga, Sylvain Nzikoruriho, Bernard Nibizi qui a supervisé cet assassinat et Lydia Nihimbazwe administratrice de Giharo, tous ont exigé le père de Josué non seulement de l'enterrer immédiatement dans sa propre propriété foncière mais aussi de quitter le même jour la province de Rutana.

Signalons que dans cette commune de Giharo, des assassinats imputables à ces miliciens Imbonerakure ont été signalés depuis 2020 et les auteurs n'ont pas été inquiétés. Le cas le plus emblématique est l'assassinat de Jean Claude Niyongabo<sup>5</sup>, militant du CNL, tué en date du 19 mai 2023, à la veille d'une visite du Président de la République en commune Giharo. Il a été tué par des Imbonerakure qui faisaient des patrouilles nocturnes dans le cadre de sécuriser la route Muzye-Giharo lors d'une visite du chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye qui n'a malheureusement pas eu lieu.

## ***II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE***

### ***II.1.1. VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE***

#### **Une femme tuée par son mari en commune Mutimbuzi, province Bujumbura**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 décembre 2023 indique qu'en date du 10 décembre 2023, au quartier Gasenyi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Violette Nshimirimana, âgée de 33 ans, mère de 3 enfants, a été tuée poignardée par son mari Philbert Habonimana, âgé de 37 ans, commerçant et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, après l'acte, le présumé auteur a pris le large en laissant le cadavre dans la maison. Elle a été enterrée en date du 14 décembre 2023 et Philbert a été arrêté en date du 19 décembre 2023 par des policiers puis conduit au cachot du poste de police de Mutimbuzi et a été transféré à la prison centrale de Mpimba.

## ***II.2. DROIT A LA LIBERTE***

### ***II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

#### **Trente personnes arrêtées en Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 17 décembre 2023, en commune Nyanza-Lac, province Makamba environ 30 personnes ont été arrêtées sous l'ordre du commissariat provincial de police en collaboration avec l'administrateur communal de Nyanza-Lac Marie Goreth Irankunda. Selon des sources sur place, les fidèles de l'Eglise de l'Union du Saint Esprit au Burundi se présentaient à l'Eglise pour rendre grâce au Seigneur comme

---

<sup>5</sup> Le cas de l'assassinat de Jean Claude Niyongabo a été publié dans le Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo de la Ligue Iteka No 371. <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2023/05/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-371.pdf>

les autres après toute une année sans fréquenter le temple suite au conflit interne des membres de cette Eglise. Selon les mêmes sources, parmi ces victimes figurent un pasteur, deux évangélistes et 6 fidèles. Le pasteur de cette Eglise, Laban, n'a pas voulu les reconnaître comme fidèles. C'est lui qui aidait les policiers à les arrêter à l'intérieur Eglise. Les victimes sont détenues au cachot du commissariat communal à Nyanza-Lac.

### ***III. DROITS CATEGORIELS***

#### ***III.1. DROITS DE L'ENFANT***

##### **Deux mineurs travaillant dans les champs en Tanzanie retournent en commune Butanganzwa, province Ruyigi**

En date du 18 décembre 2023, Innocent Ntawumenya de la colline Cankirizo et Cédric Mucowintore Gwinzugusu, tous âgés de 13 ans, de l'appartenance ethnique Twa et originaires de la commune Bugenyuzi, province Karusi, ont pris la décision de regagner leur pays natal. Selon des sources sur place, ces enfants se sont rendus en Tanzanie au mois d'avril 2023 pour travailler dans les champs mais n'ont pas été rémunérés durant toute la période passée en Tanzanie. Selon les mêmes sources, ils ont pu arriver à Butanganzwa et ont rencontré un conducteur de moto qui les a hébergés en attendant qu'ils soient conduits chez eux par l'administration communale de Butanganzwa.

### ***IV. CONCLUSION***

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.